



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de
S.A.Eme Fra' Andrew Bertie †
Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris

Téléphone-Télécopie : 01.42.96.48.36



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. Robert Mathern (1906-1998)	M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat
M. Melchior d'Espinay (1915-2000)	M. Antoine Hébrard
M. Jean Grassion (1914-1999)	Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998)
Mme Cino del Duca (1912-2004)	et M. Adrien van der Sluijs.

ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

CONSEIL D'ADMINISTRATION (10 septembre 2009)

- Président : M. Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte.
- Vice-Présidents : M. Georges Dusserre, chevalier de grâce magistrale de l'Ordre de Malte, ancien conservateur du musée départemental de Gap.
M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
- Trésorier émérite : Baron Raymond Durègne de Launaguët, chevalier en obédience, conseiller historique honoraire de la Représentation officielle de l'Ordre souverain auprès de la France, membre honoraire de l'Académie de marine.
- Trésorier : M. Roger Ciffréo, expert-comptable et commissaire aux comptes en retraite, chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- Secrétaire : M. Michel Hauser, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte.

Autres membres (ordre alphabétique)

- M. Alain Blondy, professeur aux universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Me André Damien, chevalier grand-croix de grâce magistrale, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller d'Etat honoraire, Lieutenant de France émérite de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- M. Alain Demurger, maître de conférences honoraire, Université de Paris 1.
- M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), ancien directeur général des Archives nationales et président de la Bibliothèque nationale de France, président de la commission française pour l'UNESCO.
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Philippe Plagnieux, professeur à l'Ecole des Chartes et à l'Université de Franche-Comté.
- M. Jean-Christian Poutiers, archéologue.
- M. Michel Ramousse, chevalier de grâce magistrale, correspondant de la Société pour la région Bourbonnais, Velay, Basse-Auvergne, Forez, Vivarais, Gévaudan.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Mme Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- M. Georges Souville, chevalier de grâce magistrale, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S., membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
- Madame Michèle Zanetta, Dame de Grâce magistrale en obédience, professeur à l'Institut international de Lancy (Genève), conservateur du musée de la commanderie de Compesières.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Raoul Chevreul : Bourgogne.
- M. Michel Ramousse : Bourbonnais, Basse-Auvergne, Velay, Forez, Gévaudan, Vivarais.
- M. Louis Wiederkehr : Haute-Alsace.
- M. Lucien Gerbeau : Albigeois, Haute-Auvergne, Limousin, Marche, Quercy, Rouergue.
- Mme Michèle Zanetta : Suisse.

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 23

	Pages
<i>Note sur l'iconographie de Rhodes au temps des Chevaliers</i>	
<i>I. Le port, la grande rue et la chapelle conventuelle</i>	
Jean-Bernard de Vaivre	4
<i>Résumé en anglais</i>	44
 <i>De Malte à Montpellier : heurs et malheurs de Ferdinand de Hompesch</i>	
Alain Blondy.....	46
<i>Résumé en anglais</i>	60
 <i>La chapelle de Frère Guillaume de Reillanne à Sainte-Eulalie du Larzac</i>	
Anthony Luttrell.....	61
<i>Résumé en anglais</i>	66
 <i>Publications récentes</i>	 67



COTISATIONS POUR 2011

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €

**Illustration de la couverture :**

Façade de l'auberge de France à Rhodes (cl. JBV).

DE MALTE À MONTPELLIER :

HEURS ET MALHEURS

DE

FERDINAND DE HOMPESCH

Ferdinand Joseph Hermann Antoine von Hompesch¹ zu Bolheim naquit le 9 novembre 1744 au château familial de Bolheim, près de Dusseldorf. Il était le troisième fils de Johann Wilhelm², Grand Veneur héréditaire des duchés de Berg et Juliers et de son épouse, Isabelle comtesse von Byland zu Rheydt³. Bolheim relevait en effet du duché de Juliers, duché indépendant appartenant à la famille de Sulzbach qui hérita la Bavière. Son frère aîné, François-Charles, fut d'abord commissaire de l'Electeur Palatin dans le duché de Juliers, puis il devint ministre des finances de Bavière. Le deuxième fils, Charles-Arnaud, mourut alors qu'il allait être élu prince-évêque de Liège.

Le renom de sa famille lui permit d'entrer dans l'Ordre sans difficulté aucune et il en gravit rapidement les degrés de tous les honneurs, commençant comme page du grand maître Pinto⁴, mais sa vie publique ne commença réellement que sous le règne d'Emmanuel de Rohan, lorsqu'il fut nommé chargé d'affaires impérial à Malte.

L'opposition au grand maître Emmanuel de Rohan (1776-1779)

La Langue d'Allemagne créa des problèmes au nouveau grand maître, très peu de temps après son élection⁵.

Tout commença avec une sombre histoire interne dont les chevaliers nés dans les territoires des Habsbourg étaient coutumiers : ils regardaient en effet la Langue comme un fief réservé à leur carrière, ignorant les droits légitimes de leurs confrères issus des autres Etats catho-

¹ Hompesch est une ville de l'actuelle Rhénanie-Westphalie, à 30 km d'Aix-la-Chapelle.

² Il mourut en 1762.

³ Elle mourut en 1785.

⁴ Il devint page en 1756, à l'âge de 12 ans et fut admis avec dispense en 1761. En 1767, il est membre du conseil de la Langue d'Allemagne, juge en 1768, représentant du Grand Bailli en 1770, lieutenant de l'artillerie de Malte en 1774. Fait grand-croix en 1793, il parvint à la dignité de Grand Bailli en 1796 et membre de la Commission des guerres, dans les derniers moments du règne de Rohan. Il fut successivement commandeur de Bassel en Lorraine, de Colmar, Dorlisheim, Mulhouse et Sultz en Alsace, de Herford, Reichardsroth, Rothenburg (ob der Tauber), Villingen et enfin Lage (1785 à 1797).

⁵ Emmanuel de Rohan-Pouldu fut élu le 12 novembre 1775.



*Armoiries des Hompesch :
de gueules au sautoir engrelé d'argent.*

liques germanophones. En l'occurrence, ils dénièrent à un chevalier suisse, le baron de Forell, le droit d'accéder au bailliage de Brandebourg, arguant que les Suisses ne pouvaient concourir qu'à l'émutition des commanderies situées sur le territoire helvétique. Les chevaliers suisses en appelèrent alors à la médiation de la France pour obtenir leur séparation de la Langue d'Allemagne. A cet égard, le chargé d'affaires français, le chevalier de Seystres-Caumont, écrivit à Vergennes : « Employé avec dextérité, [ce plan] pourrait mettre un frein à l'esprit d'indépendance et de despotisme que les chevaliers allemands ont affiché à l'ombre de la protection impériale »⁶. En effet, alors que jusqu'à présent la Langue d'Allemagne avait brillé par son inexistence à Malte, elle fit preuve, dès les débuts du règne conjoint de Marie-Thérèse et de Joseph II⁷, d'une ambition turbulente.

⁶ Ministère des affaires étrangères (puis MAE) Correspondance diplomatique (puis CP) Malte 16, n° 76, 7 août 1778.

⁷ En 1765.

Cela continua avec l'affaire polonaise. Il s'agissait d'une longue histoire remontant au tout début du XVIII^e siècle : la République de Pologne s'était emparée de biens légués à l'Ordre et Malte avait mis tout en branle pour les récupérer. Grâce à Catherine II et à son protégé le roi Stanislas Poniatowski, un accord fut trouvé en 1774, officialisé le 2 février 1775 : en échange de la renonciation de l'Ordre à tout droit sur ces biens, la République autorisait la formation de huit commanderies de jus patronat et l'organisation d'un grand prieuré de Pologne. Or, alors que tout semblait réglé pour le mieux⁸, la Langue d'Allemagne refusa d'admettre en son sein le nouveau prieuré. Rohan, étonné que tout capotât au dernier moment, apprit que bien que le grand prieuré de Bohême eût donné son accord, le refus émanait du bailli de Hompesch, le chargé d'affaires impérial à Malte.

Ce dernier, s'exprimant au nom de la Langue d'Allemagne, signifia au grand maître, en février 1776, l'opposition de la Langue et lui transmit deux rescrits qu'il avait obtenus de Marie-Thérèse, réglant, conformément à ses vues, l'affaire des Suisses et celle du grand prieuré de Pologne. Rohan lui rétorqua qu'étant souverain, il ne prendrait en compte ces rescrits que lorsqu'ils le lui seraient communiqués officiellement. Or le bailli Colloredo lui apprit que l'Impératrice avait donné son accord aux délibérations du Prieuré de Prague pour l'admission des Polonais en son sein.

Rohan ordonna alors la convocation des chevaliers de la Langue d'Allemagne pour leur notifier les volontés impériales, mais Hompesch, se prévalant du titre jusqu'alors inconnu de *ministre plénipotentiaire de l'Empire*, renouvela les prétentions de la Langue devant tous les chevaliers. Le grand maître lui rappela alors qu'il n'était qu'un religieux soumis à son autorité, que la Langue d'Allemagne n'était pas un corps indépendant et qu'il avait un ambassadeur à Vienne pour traiter des éventuels problèmes surgissant entre la Cour aulique et la Religion.

Loin de se calmer, Hompesch aggrava la situation en se rendant chez l'inquisiteur Zondadari pour y protester contre l'attitude du grand maître. Il en appelait ainsi au Pape en s'adressant de surcroît à un prélat qui ne demandait pas mieux que de créer des tracasseries à l'Ordre et à son grand maître.

Or après enquête, Rohan découvrit que Hompesch avait été manipulé par un prêtre conventuel dont la malhonnêteté n'était un secret pour personne. Claude-François Boyer⁹, escroc d'envergure et débauché notoire, avait été condamné à la perte de l'habit et à la prison perpétuelle, mais Rohan l'avait fait libérer sans lui rendre

sa dignité. Boyer qui avait beaucoup espéré en fut ulcéré et, à peine libre, il se fit embaucher comme secrétaire par Hompesch pour pouvoir réintégrer l'Ordre. Or Rohan crut de son devoir d'informer le bailli des plus que nombreuses indécidables de l'abbé, ce que celui-ci ne lui pardonna pas et il entreprit alors de monter le bailli de Hompesch contre son supérieur, n'hésitant pas à rédiger les dépêches officielles de façon tendancieuse.

Excédé, Rohan fit réintégrer sa prison à l'abbé, mais Hompesch le déclara sous la protection de l'Empire et en informa aussitôt Vienne. La chancellerie impériale, bien que Boyer ne fût pas diplomate exigea, le 27 mars 1779, l'élargissement de l'ecclésiastique, n'hésitant pas à parler d'offense faite à l'Impératrice et à la nation allemande. Rohan s'affola et en appela à Vergennes qui lui conseilla de rentrer dans les bonnes grâces impériales. Or, loin de s'amadouer, la Cour aulique envoya deux rescrits à Rohan le 5 mai 1779 exigeant une réparation éclatante, la reconnaissance du caractère diplomatique exceptionnel de Hompesch et la réintégration de l'abbé Boyer dans sa dignité de prêtre conventuel.

Le 6 mai, Rohan envoyait son maître-écuyer porter, dans son propre carrosse, ses excuses écrites à Hompesch qui les reçut, entouré de tous les dignitaires de sa Langue. Le 7, il reçut au palais le bailli, accompagné de Boyer et des dignitaires allemands, avec le cérémonial usité pour l'Inquisiteur, représentant du Pape. Le 9, l'abbé Boyer fut réintégré dans la Langue d'Auvergne et le 10, Rohan annonça en Conseil la reconnaissance de la dignité diplomatique de Hompesch et l'abandon de l'idée d'intégration du grand prieuré de Pologne à la Langue d'Allemagne.

Hompesch avait ainsi obtenu de la Cour de Vienne l'humiliation publique de son propre supérieur. Les Français lui en voulurent alors beaucoup et bien de leurs écrits des années post-révolutionnaires sonnèrent comme des règlements de compte de cette période. Le commandeur de Montazet¹⁰, ami du grand maître, lui écrivit de façon prémonitoire : « *La maison du Seigneur est divisée et le coup dont elle a été frappée doit lui être le présage infaillible de ceux qu'elle redoute peut-être le moins ; en politique, comme en crime, il n'y a que le premier pas de difficile* ».

L'affaire de la Langue anglo-bavaroise (1779-1784)

Dans cette affaire, Hompesch n'apparut pas en première ligne, mais autant par ses liens familiaux que par sa position « diplomatique » à Malte, il y fut mêlé et il semble que ce fut à ce moment-là qu'il commença à lier des intrigues avec des influences occultes.

⁸ Le grand prieuré de Bohême accepta le principe et le chapitre de Prague délibéra favorablement.

⁹ Voir Alain Blondy, *Des lettres de Malte. La correspondance de M. l'abbé Boyer (1738-1777)*, Paris, Direction des archives et de la documentation, Ministère des affaires étrangères, 2004, XXXIV-260 p.

¹⁰ Léon d'Amalvin de Montazet, né en 1724, reçu dans la Langue de Provence en 1753, était commandeur de la Cavalerie. Il fut Procureur général de l'Ordre et Receveur du Commun Trésor au grand prieuré de Toulouse.



Charles-Théodore de Sulzbach.

Depuis très longtemps les souverains de Bavière avaient souhaité associer plus étroitement leur noblesse à l'Ordre de Malte. En effet, nous l'avons vu, la Langue d'Allemagne, dominée par les Habsbourg, favorisaient les nobles des Etats héréditaires ou appartenant à des familles servant la Cour de Vienne, au détriment plus ou moins avéré des nobles des principautés catholiques d'Allemagne. En 1773, Munich eut le projet de fonder un prieuré et quelques commanderies par la sécularisation de cinq monastères de religieuses. En dépit du soutien de Versailles, Rome exigea que la négociation fût rompue. Or, en 1777, à la mort du dernier Wittelsbach, Maximilien-Joseph III, l'Electeur Palatin Charles-Théodore de Sulzbach¹¹ lui succéda et devint aussi Electeur de Bavière. Ce fut alors que l'affaire fut reprise par le bailli de Flachslanden, Alsacien lié aux familles de Sulzbach et de Deux-Ponts, la seconde étant l'héritière désignée de la première.

Le nouveau projet, établi d'après les directives de l'Electeur Charles-Théodore, prévoyait d'asseoir les commanderies sur une imposition de 150.000 florins sur le clergé de Bavière. Rome donna son accord mais, bien entendu, les prélats bavarois s'y refusèrent. On trouva alors un compromis : à la suite de la suppression des jésuites, leurs écoles furent confiées au Clergé et leurs biens furent affectés à la création d'un grand prieuré, d'un grand bailliage et de vingt-huit commanderies (dont quatre de prêtres conventuels) de l'Ordre de Malte.

A Malte, la proposition fut accueillie favorablement mais avec circonspection : d'une part le premier projet (celui des 150.000 florins) était d'une valeur bien supérieure à celle des biens des jésuites et surtout, le second

projet risquait de susciter des jalousies dans le Clergé et le grand maître Rohan ne voulait pas voir se renouveler en Bavière ce qui se passait en France à propos des Antonins. Malte agit alors avec prudence. Echaudé par le précédent du prieuré de Pologne, voulu par Catherine II mais refusé par la Langue d'Allemagne, le gouvernement magistral préféra revivifier la Langue d'Angleterre en lui incorporant le nouveau prieuré bavarois. Comme Rohan l'écrivait au bailli de Breteuil, ceci avait « l'avantage de ne pas toucher à la constitution primitive et de donner à la noblesse bavaroise toutes les prérogatives d'un ancien établissement »¹².

Après l'accord de Vienne et de Versailles et l'aval de l'Electeur et du roi d'Angleterre, l'affaire fut rendue publique.

Le 14 mars 1782, le comte Minucci, plénipotentiaire de l'Electeur, le bailli de Vieregg, fils du Premier ministre bavarois, le bailli de Flachslanden et le prélat Hoefflin, conseiller de l'Electeur, arrivèrent à Malte. Ils furent alors grandement aidés par Hompesch. Le 26 mars, le grand maître informait le Conseil d'Etat des projets de traité et de bulle pontificale pour la création de deux dignités et vingt-six commanderies soumises à une responcion de 10%, réservée aux jeunes nobles nés en Bavière, mais restant soumises, comme ci-devant terres ecclésiastiques, à l'impôt que le Clergé payait à l'Electeur.

L'affaire n'était pas d'un apport mirobolant¹³, mais elle était le résultat d'un jeu politique compliqué qui n'était pas pour déplaire à Rohan et à ses conseillers.

D'une part il y avait le jeu pernicieux des Illuminés. C'était alors en Bavière la fin du triomphe de l'*Aufklärung*. L'Ordre des Illuminés (*Aufklärer*) fondé par Weishaupt en 1766, fer de lance de la lutte anti-jésuitique, s'était tellement infiltré dans les affaires bavaroises qu'il était devenu pesant à l'Electeur et qu'il était perçu par les francs-maçons comme un dangereux compétiteur¹⁴, si bien qu'il fut interdit en 1784. Les Illuminés, limités en nombre mais très influents et désormais dans l'opposition à l'Electeur Charles-Théodore, tentèrent alors de noyauter la maçonnerie bavaroise mais ils y échouèrent. Weishaupt cependant réussit à fédérer tous les opposants¹⁵ à l'Electeur Charles-Théodore, tels

¹² 3 octobre 1781 (Archives nationales, Paris – puis ANP – M 960, n° 317)

¹³ En 1784 à 1791, les responcions bavaroises ne représentèrent que 0,87 % de la somme totale des responcions versées au Commun Trésor et 2,7 % en 1792, mais après la disparition des trois Langues françaises.

¹⁴ Au Convent maçonnique de Wilhemsbad, en 1782, le courant libéral dénonça le courant mystique. Ceci marqua la fin de l'Illuminisme.

¹⁵ Ces opposants mettaient tous leurs espoirs dans le successeur présomptif de Charles-Théodore, le duc Maximilien de Deux-Ponts (voir note 21), connu pour ses idées libérales.

¹¹ Né en 1724, mort en 1799. Prince de Sulzbach en 1733, duc de Juliers et de Berg en 1742, Electeur Palatin en 1743, Electeur de Bavière en 1777.

que Goethe¹⁶, Dalberg¹⁷ ou le bailli Henri de Kolowrat, grand prieur de Bohême de l'Ordre de Malte ; il réussit aussi à imposer son influence sur de nombreuses loges de francs-maçons lyonnais dont beaucoup étaient abondamment peuplées de chevaliers de Malte¹⁸. Or, l'affaire de la Langue anglo-bavaroise apparut aux Illuminés de Bavière comme pouvant être le vecteur du maintien de leur influence, ce en quoi ils furent puissamment aidés par Kolowrat, par le prélat Hoefflin¹⁹, *Philon de Byblos* en loge, mais aussi par Hompesch, sans que rien ne prouve que ce dernier appartint à cet ordre.

D'autre part, il y avait le jeu diplomatique de la France qui, en dépit du renversement des alliances voulu du temps de la Pompadour, se méfiait des appétits autrichiens. Certes, Versailles ne faisait pas confiance à Charles-Théodore, trop favorable à Vienne à son goût²⁰, mais il n'avait pas de fils²¹ et son héritier était Maximilien de Deux-Ponts²², *le prince Max*, francophile qui faisait les beaux jours de la cour de Trianon. Pour Vergennes, fixer la noblesse catholique de deux Etats allemands du sud²³ dans une Langue qui lui fût propre, c'était la détacher de la Langue d'Allemagne où l'Autriche dominait et c'était créer, sur la rive droite du Rhin un contrepoids, ami sinon client, aux visées des Habsbourg, des Hanovre et des Hohenzollern en Allemagne.

Le complot de mai 1797

Les événements de France accaparèrent suffisamment l'attention pour que Hompesch n'apparût plus comme un trublion d'importance. L'effervescence qui

¹⁶ Hans-Wolfgang Goethe (1749-1832).

¹⁷ Il s'agit du baron Wolfgang-Herbert, homme des Lumières, mort en 1813. Il était le père du duc Emeric de Dalberg qui négocia entre autre le mariage de Napoléon avec Marie-Louise. Il était alors ministre d'Etat de Bade.

¹⁸ Alice Joly, *Un mystique lyonnais et les secrets de la franc-maçonnerie*, Jean-Baptiste Willermoz (1730-1824), Paris, Demeter, 1986, pp. 205-207 : « Les nouveaux adeptes étaient en grande majorité des gentilshommes, officiers des régiments du Roi ou de l'Ordre de Malte ».

¹⁹ *Casimir Hæfflin, évêque in partibus* de Cherson, finit ambassadeur de Bavière près le Saint-Siège. Il fut chargé, en 1817, de négocier un concordat.

²⁰ A la mort de Maximilien-Joseph III, en 1777, l'Autriche réclama la Basse-Bavière. Charles-Théodore souscrivit, en 1778, à un acte de renonciation à la Bavière, mais son successeur présomptif, Max de Deux-Ponts, poussé par la France et la Prusse, protesta contre ce traité, ce qui entraîna la guerre de succession de Bavière qui se termina par le traité de Teschen de 1779. En 1784, Joseph II, en accord avec Catherine II, proposa à Charles-Théodore un échange avec les Pays-Bas et le titre de roi de Bourgogne, mais l'Electeur refusa devant l'opposition de Berlin.

²¹ De son mariage avec Marie-Héloïse de Sulzbach il n'eut que deux filles, Marie-Anne et Marie-Anne-Josèphe, mariées à des Wittelsbach.

²² Maximilien-Joseph, né en 1756, était le frère du Prince Palatin, Charles-Auguste, duc de Deux-Ponts. Il fut Electeur de Bavière sous le nom de Maximilien-Joseph IV de 1799 à 1806, puis roi de Bavière sous le nom de Maximilien-Joseph I^{er} de 1806 à 1825.

²³ La Bavière et l'Electorat Palatin.

avait gagné la noblesse de France était finalement parvenue à Malte, autant exacerbée par l'éloignement que par l'exiguïté du pays. Dans leur très grande majorité, les chevaliers penchaient du côté du parti aristocratique, ou au moins restaient-ils fidèles à la monarchie et à la société traditionnelles. En revanche, d'autres, plus libéraux, avaient accepté avec enthousiasme les idées nouvelles et souhaitaient que l'Ordre en profitât pour se rénover, espérant que par ce moyen il couperait l'herbe sous les pieds de ses détracteurs parisiens. Le chef de ce courant était le brillant secrétaire du Commun Trésor, le commandeur de Ransijat²⁴. En 1790, il avait publié un *Mémoire pour réformer l'Ordre et faire cesser en même temps l'esclavage des Maltais* qui s'inscrivait dans le droit fil de ce que pensait l'opinion éclairée de Malte, chevaliers ou Maltais²⁵. Il proposait entre autre l'élection du grand maître au suffrage individuel et non plus par Langue, la dévolution du pouvoir exécutif au Conseil et non plus au grand maître, le vote des lois concernant Malte par les Chapitres généraux et la création d'une neuvième Langue destinée aux Maltais qui n'auraient pas le caractère de religieux et ne seraient pas astreints au vœu de chasteté. Son but était bien de rénover l'Ordre mais aussi d'empêcher les éléments les plus réactionnaires de s'emparer du pouvoir magistral alors que le grand maître paraissait à la fin de sa vie. Mais cet ambitieux projet d'accommoder l'Ordre à la sauce du jour ne suscita aucun enthousiasme, ni de la part des Maltais, trop timorés par nature pour braver le pouvoir en place, ni de la très grande majorité des chevaliers plus favorables à l'émigration qu'à la révolution.

Or les événements allèrent leur train et quelques années plus tard l'Ordre se retrouva ruiné par suite de la nationalisation des ses biens en France, puis dans les pays envahis par la France. Après avoir fort onéreusement recouru à l'emprunt en 1793 et en 1795, l'Ordre fut contraint à la taxation extraordinaire des chevaliers, puis aux coupes claires dans ses dépenses, son train de vie et son administration, réduisant sa flotte et licenciant de nombreux Maltais. Les petites gens, matelots et petits fonctionnaires furent alors touchés de plein fouet, tandis que l'état de guerre faisait disparaître le pavillon français²⁶, ruinant ainsi négociants et commerçants. Aussi bien, tous ceux qui, à l'opposé de la vieille noblesse municipale de Mdina, avaient été fidèles à l'Ordre, s'en détachaient-ils maintenant, la présence des chevaliers dans leur île étant désormais plus un handicap qu'une ressource.

²⁴ Jean de Bosredon de Ransijat (1741-1812), fils d'Hubert de Bosredon, comte de Combrailles, et de Jeanne-François de Gain de Linars.

²⁵ Dont la plupart étaient d'origine française.

²⁶ 60 % en moyenne des entrées dans les années 1780, moins de 1 % en 1797.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com